



Un syndicat 100 % Crédit Agricole le syndicat propre à notre entreprise

Négociation Annuelle Obligatoire sur les SALAIRES 2026

Après une analyse approfondie du projet d'accord sur les salaires proposé par notre Direction dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2026, nous avons décidé de le signer car la Direction de PCA a pris en compte les demandes émanant de notre plateforme revendicative.

Même si nous en sommes conscient que cet accord est loin d'être parfait, il a le mérite de répondre à certaines de nos demandes à savoir :

-Revalorisation de la pesée CPART pour dynamiser l'attractivité du métier : passage de la pesée des CPART en 7.

-Revalorisation des Rémunérations Annexes : avec l'augmentation du Ticket Restaurant

-Prise en charge par la CR d'une partie de l'augmentation tarifaire de la mutuelle.

Il a été ajouté une indemnité des responsables de développement coopératif (ex-secrétaire de Caisse Locale).

De plus, dans cet accord, nous maintenons les acquis des années précédentes comme l'enveloppe consacrée à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilités, à hauteur de 1.75%, le forfait de mobilité durable, ...

Le SNIACAM regrette que la Direction ait refusé sa demande sur l'augmentation des salaires et/ou de l'indemnité de résidence qui aurait pu être une mesure phare touchant l'ensemble des salariés, afin de lutter contre la perte du pouvoir d'achat de ces derniers alors que les chiffres réalisés par la CR continuent à être très bons.

Nous avons tous pu constater l'échec des négociations nationales et le peu de considération faite par le Crédit Agricole National sur les salaires des agents du Crédit Agricole malgré les chiffres effectués par les CR (3.2 Milliards d'€ de Résultats).

Concernant l'extension du forfait horaire à d'autres métiers spécialisés, la Direction a indiqué que cela évoluerait dans l'année 2026 (mais elle avait fait de même en 2025), nous avons réitéré cette demande.

Nous donnons rendez-vous à notre Direction pour la prochaine négociation sur la « prime du millionième client », en espérant et souhaitant qu'elle soit égalitaire.

Nous restons mobilisés pour obtenir des avancées significatives qui répondent aux attentes de tous les agents du Crédit Agricole PCA. Ensemble, continuons à nous battre pour des négociations équitables et des accords justes.

Le Bureau du SNIACAM PCA

Guillaume DUPIC ☎ 06.19.40.41.91 Conseiller Particulier (83)	Emmanuelle RINCK ☎ 06.58.86.71.41 Analyste Comptable et Fiscale (06)
Patrick QUESADA ☎ 06.51.61.37.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Jean-Christophe GIORGI ☎ 06.11.43.51.55 Conseiller Commercial (06)
Yann MERENS ☎ 06.77.43.64.63 Assistant Pôle Entrepreneurs (83)	Franck ABLARD ☎ 06.35.56.90.02 Chargé d'activités développement Ressources Internes (83)

**Ils partagent totalement votre quotidien.
LE SNIACAM, VOTRE PARTENAIRE DE VIE PROFESSIONNELLE !**